



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 13 octobre 2008

Délibération n° 2008-0339

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aménagements fluviaux - Convention de partenariat avec Voies navigables de France (VNF) pour 2008

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0339**

commission principale : urbanisme

objet : **Aménagements fluviaux - Convention de partenariat avec Voies navigables de France (VNF) pour 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1997, Voies navigables de France (VNF) et la Communauté urbaine collaborent à la valorisation des berges et des activités fluviales de l'agglomération au moyen d'une charte de partenariat qui est arrivée à échéance à la fin 2007.

Cette charte, renouvelée en 2002, a vu le lancement et la réalisation de nombreuses opérations souvent exemplaires et innovantes : le projet Confluence et les Docks, Berges du Rhône, réhabilitation de quais et création de haltes fluviales, etc.

Le principe de cette charte de partenariat était également de permettre à VNF de réinvestir localement une partie des redevances perçues sur l'agglomération lyonnaise.

Dans le cadre de cette charte et compte tenu des besoins en termes de remise en état des murs, perrés et pierres de rives des quais de Saône, la Communauté urbaine a participé à la réalisation de travaux de restauration de la façade fluviale sous maîtrise d'ouvrage VNF, sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 150 K€ par an.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a consacré directement, en dehors de la charte, 300 K€ par an pour la réalisation d'aménagements et d'équipements fluviaux.

Vers un nouveau partenariat 2008-2013

Dans le but de préparer la nouvelle charte 2008-2013 et afin qu'elle ne soit pas la simple reconduction des chartes précédentes, un document d'intention a été cosigné par monsieur le président de VNF et monsieur le président de la Communauté urbaine en juin 2008.

Fruit d'un travail concerté entre les services de VNF et de la Communauté urbaine, et piloté par monsieur le vice-président de la Communauté urbaine chargée du fleuve, ce document préfigure le contenu de la charte en précisant les grands enjeux partagés et les orientations de développement prioritaires. Il prévoit de finaliser la charte à l'automne 2008, afin qu'une signature puisse intervenir début 2009 après avoir fait l'objet des validations internes et réglementaires.

En matière d'engagements financiers, le document d'intention prévoit de poursuivre le partenariat selon les principes financiers qui ont prévalu dans les chartes précédentes, où chaque partenaire fixerait dans le cadre de la charte la masse financière qu'il souhaite mettre au service de l'objectif de restauration de la façade fluviale.

La programmation des actions serait établie en concertation par les deux partenaires sur deux périodes de 3 ans (avec un bilan à mi-parcours), en fonction de l'avancement des opérations et des besoins recensés.

Année de transition

Afin d'assurer la continuité des interventions sur le fleuve et sans attendre la signature de la charte, les deux partenaires proposent de reconduire, pour l'exercice 2008, les modalités de financement existantes.

Aussi, est-il proposé que le programme des travaux 2008 de restauration de la façade fluviale sous maîtrise d'ouvrage VNF porte sur la réfection des perrés du quai Pierre Scize (zones 3 et 4) sur le territoire de la ville de Lyon, dans la poursuite des travaux effectués en 2007, pour un montant estimé à 300 K€, avec un fonds de concours de 150 000 € de la Communauté urbaine.

L'échéancier prévisionnel de crédits de paiement serait le suivant :

- 75 000 € en 2008,
- 75 000 € en 2009.

Au début de l'année 2009, il conviendra de prévoir une individualisation d'autorisation de programme complémentaire correspondant à la première programmation triennale de la nouvelle charte ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine au programme 2008 de travaux de remise en état des quais, à hauteur de 150 000 € sous forme de subvention d'équipement à Voies navigables de France (VNF) maître d'ouvrage.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec Voies navigables de France.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics sur l'opération n° 1193 aménagements fluviaux 2008 pour un montant de 150 000 €, à prévoir en crédits de paiement sur 2008.

4° - Les sommes à payer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 204 180 - fonction 831.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.